



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2003

Cinquante-septième session
Point 90, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/535)]

57/267. Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures sur l'Université des Nations Unies, notamment la résolution 55/206 du 20 décembre 2000,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹ ainsi que le rapport du Secrétaire général²,

Consciente de l'importance des contributions intellectuelles apportées par l'Université au système des Nations Unies, qui s'occupe de diverses questions de portée mondiale,

Remerciant vivement les gouvernements et les autres entités publiques ou privées qui ont fourni des contributions volontaires pour soutenir l'Université,

1. Prend note avec satisfaction de l'application du « Plan stratégique 2000 : promouvoir les connaissances aux fins de la sécurité et du développement de l'humanité », qui définit les grandes orientations des programmes exécutés, l'accent étant mis en particulier sur les préoccupations prioritaires de l'Organisation des Nations Unies et la nécessité d'allier la théorie à la pratique sous un angle mondial, et prie l'Université de continuer à accorder l'importance voulue aux programmes prioritaires du système des Nations Unies ;

2. Se félicite des mesures prises par le Conseil et le recteur de l'Université pour faire connaître les travaux de l'Université et lui assurer une plus grande visibilité et pour renforcer et diversifier ses liens avec l'Organisation des Nations Unies et sa contribution aux activités de l'Organisation, et les encourage à poursuivre ces efforts ;

3. Félicite l'Université d'avoir réussi à créer une masse critique de centres et de programmes de recherche et de formation dans le monde entier, qui visent en particulier à répondre aux besoins urgents et aux préoccupations des pays en développement ;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 31 (A/57/31).

² A/57/589.

4. *Se félicite* de l'importance croissante que l'Université attache au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement ;

5. *Prend note avec satisfaction* de la participation croissante à l'initiative conjointe de l'Université et de l'Office des Nations Unies à Genève visant à tenir chaque année, entre le système des Nations Unies et les autres entités s'occupant de recherche et d'analyse des politiques, des consultations thématiques sur la recherche et les politiques ;

6. *Se félicite* du nombre croissant d'offres de nouveaux accords de collaboration avec l'Université, ce qui contribue à élargir et à renforcer les réseaux d'établissements d'enseignement, signe du succès de l'Université et de la place de choix qu'elle occupe ;

7. *Encourage* l'Université à mettre en œuvre la proposition du Secrétaire général de prendre des mesures pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies ;

8. *Prie* le Secrétaire général d'encourager les autres organismes des Nations Unies à tirer davantage parti des capacités de l'Université pour mobiliser un réseau mondial de spécialistes de la recherche appliquée en matière de politique pour aider l'Organisation à résoudre les problèmes urgents qui se posent dans le monde au moyen de la recherche et du renforcement des capacités ;

9. *Souligne* qu'il est toujours nécessaire de faire preuve d'efficacité et d'économie dans la réalisation des activités de l'Université ;

10. *Invite* la communauté internationale à verser des contributions volontaires à l'Université, y compris à ses centres et programmes de recherche et de formation, et plus particulièrement au Fonds de dotation, comme moyen d'affermir l'identité distincte de l'Université au sein du système des Nations Unies et de la communauté scientifique internationale ;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question intitulée « Université des Nations Unies ».

78^e séance plénière
20 décembre 2002